



**COMMUNE
D'EPIAIS-RHUS**

Date de convocation :

01/04/2025

Date d'affichage :

01/04/2025

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 10

VOTANTS : 15

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 095-219502135-20250407-D072025-DE



OBJET :

**Subvention communale aux
associations et au CCAS**

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la transmission en
préfecture, le :
et de la publication le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 07/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Dominique LOIZEAU, Angelo NORIS, adjoints au Maire, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Silvia DURAND, Véronique PARENT, Eric SAUVE, Emilie VALETTE, Christian BOUCLY, conseillers municipaux

Absents représentés : ANNEQUIN Carine pouvoir à NORIS Angelo, SCHMUTZ Christian pouvoir à LOIZEAU Dominique, Eric CATHELINAUD pouvoir à Eric SAUVE, HARDY Elodie pouvoir à VALETTE Emilie, Maëva RESSOUCHES pouvoir à Brigitte FESSY.

Absents : néant

Le quorum est atteint.

Mme Silvia DURAND a été désignée secrétaire de séance,

Vu les dossiers de demande de subvention communale déposés par les associations au titre de l'année 2025.

Les associations Bonheur de lire à Epiac-Rhus, Epiac-Rhus passionnément et modélisme n'ont pas déposé de dossier pour 2025

M. le Maire propose de verser les subventions suivantes aux associations ci-dessous :

Epiac de Vigne	300,00 €
Les amis de l'Ecole des Bosquets	300,00 €
Epiac-Rhus à la Recherche de son Passé	100,00 €
Délégation Départementale de l'Education Nationale (2023 et 2024)	80,00 €
Dirap	100,00 €
Ligue contre le cancer	100,00 €
Coderando 95	<u>200,00 €</u>
Total	1.180,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de verser les subventions ci-dessus

Un crédit suffisant sera inscrit au BP 2025 à l'article 65748

Vu les actions menées par le CCAS (Aide hivernale, Aide au transport scolaire, colis des aînés...) et l'augmentation des coûts et du nombre de bénéficiaires,

Le Maire propose de verser une subvention de 8.000,00 € au CCAS

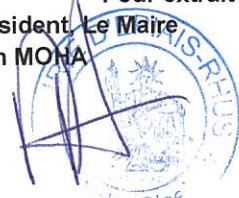
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de verser une subvention de 8.000,00 € au CCAS.

Un crédit suffisant sera inscrit au BP 2025 à l'article 657363

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président, Le Maire
Brahim MOHA**



**le/la secrétaire de séance
Silvia DURAND**

